

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 24 avril 2013

sous la Présidence de Madame Muriel THALMANN

Motion demandant la révision du Règlement du Conseil communal du 8 octobre 2008

Le Conseil communal de Pully

entendu la motion demandant la révision du Règlement du Conseil communal du
8 octobre 2008 ;

décide

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour
procéder, comme lors de la dernière modification du Règlement de notre Conseil, en
faisant nommer par le bureau de notre Conseil un groupe de travail inter-partis chargé de
participer à l'élaboration d'un projet de révision du Règlement du Conseil, et cela en vue
de la rédaction du préavis qui sera soumis au Conseil communal après examen d'une
commission ad hoc.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente



Muriel THALMANN



La secrétaire



Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 25 avril 2013